

RESOLUTION URGENTE

Auteur PLR, par Marcel Delasoie et Christophe Claivaz
Objet Graves disfonctionnements au sein du MP: la COJU doit se saisir de ces dossiers
Date 14.05.2018
Numéro 7.0078

Actualité de l'événement

Au mois d'avril, le Nouvelliste ainsi que divers journaux locaux dénoncent l'inaction du ministère public dans l'affaire de Nicole Dubuis. Tout dernièrement nous apprenons dans ces mêmes journaux que le ministère est sous le coup de deux enquêtes.

Imprévisibilité

La décision du Tribunal Cantonal de renvoyer la totalité du dossier au ministère public en exigeant des demandes très précises étaient totalement imprévisible.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le Grand Conseil en tant qu'organe de contrôle se doit de réagir rapidement à de telles informations.

Nous apprenions le 4 avril 2018 que le recours déposé contre une demande de classement dans l'affaire Nicole Dubuis avait eu gain de cause au Tribunal cantonal. Le ministère public a été désavoué dans sa décision de classement. De plus le Tribunal va plus loin en requalifiant le dossier pour «meurtre par dol éventuel».

Enquêtes pénales contre le Ministère public :

Dernièrement, nous pouvions lire dans les lignes du Nouvelliste que le ministère public était sous le coup de deux enquêtes dont une hors canton. La première sur des fuites en interne et l'autre sur la présence d'une arme factice dans les bureaux du ministère.

D'importants retards au Ministère public :

De plus dans la population en général et aussi au sein des avocats pratiquant les procédures pénales, il y a des plaintes sur la durée anormalement longue et inadmissible de certaines procédures pénales. Il incombe au Grand Conseil, comme autorité de haute surveillance, de se préoccuper de ce que beaucoup qualifient de disfonctionnements importants dans le fonctionnement de la justice. Les collaborateurs du Ministère public ont-ils bien, tous, les compétences nécessaires pour remplir leur fonction et ont-ils bien, tous, les qualités pour conduire les procédures avec la diligence requise?

Conclusion

Par la présente résolution, le groupe PLR demande à la COJU de se saisir de ces dossiers afin de faire toute la lumière sur les procédures pratiquées ainsi que les agissements des différents intervenants. Le but est de garantir que les citoyens valaisans aient véritablement accès à une justice de qualité.